

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018 (20h00)

Présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Excusé(e)s : Néant.

Absent(e)s : Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT, Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : Bernard VINCENT.

Monsieur le Maire débute la séance en adressant ses condoléances aux familles de Mesdames GUEZE, KALFON et NINOUX, ainsi que de Monsieur Didier JOUVE ancien conseiller régional, conseiller municipal de Die, ancien directeur général adjoint de la CCVD, et fondateur de Biovallée. Le Maire ouvre ensuite la séance en donnant lecture du compte-rendu de la séance précédente. Suite à la demande de Madame MANCHON, il confirme que la place de la mairie sera réaménagée. Aucune autre observation n'est formulée, le compte-rendu est approuvé.

Il annonce que le prochain Conseil municipal se déroulera le lundi 10 décembre, puis que la périodicité des réunions de conseil municipal annoncée tous les premiers lundis du mois, reprendra dès janvier 2019.

ELECTRIFICATION RURALE : RACCORDEMENT AU RESEAU BT POUR ALIMENTER LA CONSTRUCTION DE MONSIEUR BOLADIAN - RUE BARNAIRE, A PARTIR DU POSTE MOURET.

Monsieur CHAGNON indique que l'alimentation de la construction de Monsieur David BOLADIAN nécessite un raccordement électrique au réseau basse tension. Les travaux sont estimés à 14 087,78 € HT. Après déduction des financements mobilisés par le SDED, la part communale répercutée par convention sur le demandeur, s'élève à 2 554,78 €. Madame MOREL demande si l'extension et le branchement seront réalisés en aérien ou en souterrain. Monsieur le Maire lui répond qu'ils seront en aérien. Les réseaux créés en souterrains sont plus onéreux, ce choix est réservé aux travaux plus importants. La délibération est adoptée à l'unanimité.

TAXE D'AMENAGEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2019 : FIXATION DU TAUX COMMUNAL ET D'UN TAUX MAJORE SUR LE SECTEUR DE LA « MARPA ».

Monsieur le Maire explique que la taxe d'aménagement est une taxe instituée depuis le 1^{er} mars 2012 au profit de la Commune, du Département et de l'Etat, qui peut être due en France à l'occasion d'opérations de constructions immobilières, afin de leur permettre de financer les aménagements induits par l'urbanisation, comme par exemple, la création ou l'extension d'équipements (routes, réseaux d'eau et d'assainissement, éclairage public, écoles...).

Aussi, après avoir pris attache avec les territoires voisins et constaté que le taux communal fixé par la Commune d'Alex était l'un des plus bas du secteur, et au vu des aménagements prévus sur la Commune, il paraît opportun de prévoir une évolution à la hausse du taux communal de la taxe d'aménagement. Il est ainsi proposé que le taux de la part communale soit porté à 4% (au lieu de 3%) à compter du 1^{er} janvier 2019.

En outre, il est proposé de majorer le taux de la part communale de la taxe d'aménagement sur le secteur défini dans le Plan Local d'Urbanisme comme l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) à vocation résidentielle jouxtant la MARPA en le fixant à 13,5%. Et ce, au regard de la nécessité de réaliser des travaux de voirie, de réseaux, d'aménager des espaces publics, de créer des équipements publics généraux du fait des constructions nouvelles qui seront édifiées dans ce secteur. La Municipalité prend le parti de faire supporter les investissements aux nouveaux arrivants en une seule fois par le biais de la taxe d'aménagement, plutôt que de faire supporter une augmentation des impôts à l'ensemble des contribuables. Monsieur le Maire rappelle que la loi pour l'Accès au logement et à un urbanisme rénové (Alur) a modifié l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme et a supprimé le Coefficient d'occupation des sols (COS) ainsi que la possibilité de fixer une superficie minimale des terrains constructibles dans le règlement du Plan local d'urbanisme (PLU). Cette suppression se répercute sur les prix d'achat des terrains. En effet, dans la mesure où il n'est désormais plus

nécessaire d'acheter 1500m² de terrain pour pouvoir construire, le coût d'une construction neuve s'en trouve minoré.

Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA REGION POUR L'OPERATION « CREATION D'UN ESPACE ET TERRAIN MULTISPORTS ».

Monsieur le Maire rappelle qu'au budget communal 2018 sont inscrits les crédits nécessaires à la création d'un «espace et terrain multisports». Il s'agit de créer un espace de jeux, de détente et de loisirs destiné aux enfants, adolescents et d'inciter à la pratique de différentes activités sportives en favorisant rencontres et échanges. Il est prévu que ce terrain multisports soit installé sur la partie goudronnée jouxtant le terrain de foot, au Stade Paul Chemin. Le concours financier de la Région est sollicité.

Parallèlement, Madame SEGUIN demande si le projet de réhabilitation de l'espace Saint Joseph avait été, lui, mis de côté. Monsieur CHAGNON lui répond que non, l'espace sera même réaménagé avant l'installation du terrain multisports, certainement au printemps.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DE LA CONVENTION QUADRIPARTITE AVEC LA CCVD, LA SAFER ET LA SOCIETE HORSE STOP RELATIVE A L'IMPLANTATION DE LA SOCIETE HORSE STOP SUR LA COMMUNE D'ALEX.

La Commune d'Alex et la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) soutiennent le projet d'implantation de la société Horse Stop en zone artisanale d'Alex. Ce projet nécessite la maîtrise foncière de parcelles classées « 1Aux » à usage agricole au Plan Local d'Urbanisme ; la Commune et la CCVD souhaitent que le porteur de projet puisse bénéficier d'un accompagnement par la SAFER.

Madame MANCHON souligne qu'il avait été dit, lors de l'élaboration du PLU, que les terrains dont il est question étaient ciblés pour un éventuel agrandissement de l'entreprise Charles et Alice. Monsieur le Maire lui répond qu'en effet, c'était la demande de l'entreprise au moment de l'élaboration du PLU, mais qu'aujourd'hui l'éventuel agrandissement n'était plus prévu sur ces parcelles.

Au vu de la superficie du terrain envisagé, Madame MANCHON souhaite savoir si l'implantation de la société Horse Stop implique qu'il va y avoir un parc à chevaux. Monsieur le Maire lui répond que la présence d'animaux aurait entraîné son refus, car elle est incompatible et inappropriée avec les activités déjà exercées dans cette zone économique. C'est la seule condition qu'il a émise à l'implantation de cette société.

Madame CHARRIER demande s'il y aura création d'emplois. Monsieur CHAGNON lui répond que cela est prévu dans leur projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DE LA CONVENTION « TIPI REGIE » AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES, PERMETTANT LA MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE POUR LA REGIE DES RECETTES CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE.

Dans le cadre de la modernisation des services municipaux et de la volonté d'offrir des moyens de paiement modernes et pratiques aux administrés, la Commune souhaite aujourd'hui activer le paiement en ligne des recettes communales. C'est pourquoi il est nécessaire d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales « TIPI régie ».

Monsieur CHAGNON explique qu'en amont de la mise en œuvre du paiement en ligne, des investissements ont été faits (achat logiciel et tablettes) afin de faciliter le travail des agents et d'offrir un service plus moderne aux familles utilisatrices. Dorénavant, les familles pourront réserver et annuler leurs repas de chez eux (avec des délais de prévenance à respecter). Cela permettra non seulement de faciliter le quotidien des parents dont les horaires de travail ne correspondent pas toujours aux horaires d'ouverture de la Mairie, mais aussi au personnel de consacrer plus de temps à d'autres missions et de continuer à rendre un service de qualité. Le personnel administratif est en effet très sollicité par les citoyens. La Commune est l'échelon administratif le plus proche et le plus accessible ajoute le Maire.

Madame BESSON demande si les familles pourront quand même continuer de se rendre en mairie pour procéder à leurs réservations. Monsieur CHAGNON lui confirme que cette possibilité reste bien entendu offerte, que les personnes ne possédant pas d'ordinateur pourront toujours se rendre en mairie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA DROME.

Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Drôme dispose d'un service de remplacement dont l'objectif est de mettre à disposition des collectivités des agents pour répondre à des besoins temporaires de personnel dans les cas d'absence de leur collaborateurs ou pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activités. Il est proposé d'adhérer à ce service afin d'avoir la possibilité d'y recourir en cas de besoin. Monsieur le Maire précise qu'un poste d'adjoint administratif sera vacant au 1^{er} janvier 2019 au service accueil/secrétariat/comptabilité. Le recrutement a été lancé. Cependant si le poste n'est pas pourvu tout de suite du fait par exemple du délai de mutation d'un agent titulaire de la fonction publique territoriale, la Commune souhaite avoir la possibilité de faire appel au centre de gestion pour recruter un remplaçant formé aux missions de service public.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : OUVERTURE D'UN POSTE DE TECHNICIEN SUITE A PROMOTION INTERNE.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le responsable des services techniques, M. Jacky CHAPILLON, agent de maîtrise principal depuis le 1^{er} août 2012, peut bénéficier d'un changement de cadre d'emplois et accéder au grade de technicien (catégorie B). Il propose donc de créer le poste correspondant. Il ajoute que Monsieur Chapillon sollicite ce grade au titre de la promotion interne depuis 2011, compte tenu des fonctions exercées, il est soutenu chaque année par la collectivité. Cependant, les demandes sont examinées par le Centre de Gestion et sont soumises à quotas départementaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SUBVENTIONS SOUMISES A CONDITION D'OCTROI, A L'OGEC SAINT MAURICE (PROJETS PEDAGOGIQUES) ET AU CLSH LES P'TITS LOUPS (CARNAV'ALLEX).

Il s'agit d'autoriser le versement des subventions inscrites au budget 2018 pour l'OGEC et pour le CLSH, dans la mesure où les actions menées au titre des activités et sorties pédagogiques ont été réalisées et qu'un bilan financier a été remis. La délibération est adoptée à l'unanimité. Une subvention de 1137€ sera ainsi versée à l'OGEC au titre des projets pédagogiques et une subvention de 150 € sera versée au CLSH Les P'tits Loups au titre du Carnav'Allex.

BUDGET COMMUNAL 2018 : DECISION MODIFICATIVE N°2.

Monsieur le Maire rappelle que le budget qui a été voté le 9 avril 2018 est un budget prévisionnel et qu'il convient d'ajuster les crédits. La délibération est adoptée à l'unanimité.

• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués

Monsieur le Maire explique avoir été interpellé par des habitants sur le déploiement des compteurs Linky. Il annonce qu'il souhaite faire venir lors d'un prochain Conseil Municipal un responsable d'Enedis afin qu'il puisse répondre aux diverses interrogations.

Il remercie ensuite l'association mémoires d'Allex, les enseignantes, les parents d'élèves et surtout les élèves pour le moment plein d'émotions vécu durant la commémoration du 11 novembre. Madame DUBOIS ajoute que le travail de mémoire des élèves de CM des deux écoles va continuer avec la sortie scolaire prévue sur le « sentier de la mémoire à Mirmande ».

Concernant la MARPA, Monsieur QUAIRE explique que l'ouverture prévue de l'établissement est retardée du fait de la cascade de commissions administratives préalables. La date retenue pour l'accueil des premiers pensionnaires était celle du 1^{er} décembre, elle sera de fait repoussée.

Madame BESSON informe que la CCVD organise un circuit découverte des métiers pour les jeunes du 26 novembre au 7 décembre 2018. Cette initiative permettra aux jeunes de découvrir les entreprises du territoire. Sur Allex, participent l'entreprise ADP et la Gare des Ramières.

Madame DUBOIS termine en listant les festivités à venir.

La séance publique a été levée à 21h50.